



Orange complète sa stratégie prioritaire de réduction de CO2 par des actions de séquestration labellisées

vendredi 16 décembre 2022, par [lpe](#)

Le Groupe Orange mène un travail de fond pour réduire ses émissions de CO2. Si l'objectif de neutralité carbone reste fixé à l'horizon 2040, force est de constater que malgré tous les efforts engagés, 20% des émissions de gaz à effet de serre seront incompressibles. Pour ce qui est de la France, un partenariat a donc été noué avec [Alliance Forêts Bois](#), une coopérative réunissant quelques 43000 propriétaires forestiers, afin de construire un plan de financements pour la création de puits carbone en France.

Data centers de nouvelle génération, isolation thermique des bâtiments, moyens de transport décarbonés, économie circulaire pour les équipements (téléphones mobiles...) le Groupe Orange mène de nombreuses actions pour limiter petit à petit son empreinte carbone. Avec 80000 salariés en France et 263 millions de clients dans 26 pays, la tâche est colossale.

Les projets de compensation carbone viennent compléter les efforts majeurs et prioritaires de réduction de ses émissions, avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2040, rendue possible grâce au partenariat signé, pour ce qui concerne la France, en octobre 2021 avec Alliance Forêts Bois.

Cette coopérative, issue de l'union d'une dizaine de coopératives et rassemblant près de 43000 propriétaires forestiers en France, réalise plus de 10.000 hectares de plantation par an (20.000 hectares suite à la tempête de 2009). Depuis la création du [Label Bas Carbone](#), elle déploie une ingénierie autour de la création de puits de carbone.

Tancrede Neveu, Responsable Label Carbone chez Alliance Forêt et Bois (AFB) explique : « les forêts françaises, couvrent 1/3 du territoire national avec une tendance à la progression et plus de 3 millions de propriétaires particuliers qui détiennent les ¾ de ces surfaces forestières. Nos forêts sont de véritables puits de carbone qui absorbent chaque année près de 20% de nos émissions de gaz à effet de serre. Mais à cause du changement climatique et de ses conséquences sur les écosystèmes forestiers (sécheresses, dépérissements, incendies...), cette capacité à absorber le carbone s'érode. Aussi pour renforcer ces puits de carbone, le Ministère de la Transition Ecologique a créé en 2019, le Label Bas Carbone, fixant le cadre d'une certification de projets de compensation additionnels, que les entreprises peuvent soutenir.

Dans ce cadre, les projets forestiers se déclinent en 3 méthodes :

- **Le boisement de terrains non forestiers** (prairie, friche...), qui consiste à installer un peuplement forestier qui sera en capacité de séquestrer dans les 30 ans à venir 5 à 10 fois plus de carbone que le terrain laissé en l'état. Ainsi, une entreprise peut participer au financement du projet en échange des

tonnes supplémentaires générées. La certification Label Bas Carbone du Ministère de la Transition écologique permettant d'encadrer cette démarche volontaire.

- Seconde option, **le reboisement d'un peuplement forestier qui vient de s'effondrer** (incendie, dépérissement, tempête...). Là encore, une entreprise peut contribuer volontairement à la reconstitution de cette forêt, en échange de la séquestration supplémentaire générée par la restauration de ce puit de carbone.

- Troisième solution : **la conversion de taillis** (repousse d'arbres sur souche), utilisés pour faire du bois de chauffage, **en futaies**, dont la vocation est de produire du bois d'œuvre (charpente, menuiserie, meubles...), dans lequel le carbone restera stocké beaucoup plus longtemps.

Le Label Bas Carbone s'inscrit dans le prolongement de la [Stratégie Nationale Bas Carbone](#) en France et va dans le bon sens. Avec le développement des chaufferies biomasse sur l'ensemble du territoire depuis 2010, il devient possible de valoriser en circuit court les petits bois issus des opérations d'entretiens et d'amélioration de nos forêts et le cas échéant issus « d'accidents climatiques » (dépérissement, incendie...). Dans cette période de crise énergétique et de recherche de souveraineté nationale, c'est un cercle vertueux. Le Label Bas carbone participe à l'adaptation de nos forêts au changement climatique : sur chaque projet de boisement et de reboisement, nous sélectionnons plusieurs essences et provenances en fonction de la composition du sol, de la tendance climatique.

Lorsque la compensation carbone intervient en bout de chaîne, après que l'entreprise a mis en place tous les processus nécessaires à la diminution de son impact, ce n'est pas du greenwashing. Il n'est pas question de planter des arbres pour se donner bonne conscience tout en continuant à émettre toujours plus de CO2. »

Avec le Groupe Orange, Alliance Forêts Bois s'est engagée sur une vingtaine de projets sur le territoire métropolitain français, menés sur 175 hectares, en partie en Nouvelle-Aquitaine. La dernière campagne de plantations se mène cet hiver. Environ **32000 tonnes de CO2 seront ainsi séquestrées sur une durée de 30 ans.**

Découvrir les **11 premiers projets de puits carbone** [en suivant ce lien](#).